

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

**26 AOÛT 2019**  
**20H00**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 26 août 2019 à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest, situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents :	Maire :	Monsieur Beny Masella	
	Conseillers:	Monsieur Dino Mazzone	Siège1
		Madame Elizabeth Ulin	Siège2
		Madame Colleen Feeney	Siège3
		Madame Maria Torres	Siège4

Aussi présents : Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale  
Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.  
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Dix-neuf (19) résidents et visiteurs y assistaient.

**1. Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité  
#20190826-001

Le Maire déclara la séance ouverte à 20h05.

**2. Accueil des visiteurs**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 26 août 2019 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité  
#20190826-002

**4. Approbation des procès-verbaux**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes:

- Séance ordinaire du 26 juin 2019;
- Séance spéciale du 12 juillet 2019;
- Séance spéciale du 8 août 2019;
- Séance spéciale du 9 août 2019.

Adoptée à l'unanimité  
#20190826-003

**5. Correspondance**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

## **6. Rapport du Maire**

Le Maire Masella mentionna que l'Association des municipalités de banlieue fut informée par la Ville de Montréal que ses propositions de reformer l'Agglomération n'étaient pas recevables. Il remercia M. Scott McKenzie d'avoir assumé la présidence de l'Association civique récréative avant sa démission de celle-ci. Le Maire fit également le point sur le projet d'embellissement du secteur commercial. Il indiqua que la ville a adopté un PIIA pour cette section de l'avenue Westminster. Depuis, du mobilier urbain fut mis en place pour embellir la rue. Les commerçants furent consultés et leurs commentaires seront analysés. Le processus de revitalisation est un projet partagé entre la ville et l'association. Le Maire invita l'assemblée à la Fête de rue le 15 septembre. Enfin, il annonça que le prochain Café avec le maire aura lieu le 19 septembre.

## **7. Première période de questions du public**

À 20h10, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général.

Jo Ann Goldwater demanda si le parc Sheraton sera accessible de nouveau. La Conseillère Torres a expliqué qu'il sert actuellement d'espace d'entreposage pour les travaux d'infrastructure en cours dans le quartier. Le Maire indiqua que le parc sera amélioré lorsque les travaux seront terminés.

Susan Superstein exprima ses inquiétudes à propos de la sécurité liée aux arbres dans la cour arrière des terrains privés. L'inspecteur lui a dit que ces questions doivent être traitées comme des litiges civils entre les propriétaires en question. La résidente indiqua que son droit de jouissance était brimé par l'un de ses voisins dont un arbre jetait de l'ombre. Le Maire lui expliqua que la ville pourrait intervenir seulement si l'arbre représente un danger. Le Conseiller Mazzone ajouta que le Code civil stipule que tout propriétaire doit veiller à ce que sa propriété ne pose pas une nuisance. Cependant, quiconque estime être lésé doit défendre lui-même ses droits.

John Marrett affirma qu'il a eu connaissance d'un cas où la Ville de Montréal a accepté de payer le remplacement d'une conduite d'égout privée jusqu'à la conduite principale municipale de la rue. Ceci n'est pas conséquent avec la politique de la ville qui exige que chaque propriétaire assume ces coûts. Le Maire indiqua que la politique dans la plupart des municipalités, voire dans toutes les municipalités défusionnées, sauf lorsqu'il y a des travaux d'infrastructure majeurs dans une rue; le cas échéant, la ville remplace les conduites privées jusqu'à la limite du terrain. Montréal a peut-être changé sa politique, mais il n'en était pas certain ; les circonstances du cas évoqué par le résident sont peut-être particulières.

June Grey mentionna que les résidents de Ronald ont de très petites cours arrière. Elle voulut savoir si le terrain derrière sa clôture appartient à la ville. Le Maire supposa qu'il appartient à la résidente ou à un de ses voisins. Autre question, la résidente indiqua qu'elle se déplace difficilement sur le trottoir avec son triporteur de la rue Westminster depuis l'ajout de tables devant certains restaurants; le passage est trop étroit. Le Maire Masella la remercia de son commentaire et ajouta que la municipalité en tiendrait compte.

Louise Chenevert demanda si l'entreprise offrant des traitements au TreeAzin est la même qu'en 2015 et s'il y a des rapports sur le pourcentage de frênes à Montréal-Ouest qui sont actuellement traités. Le Maire indiqua que les réponses n'étaient pas disponibles immédiatement, mais que le Service des travaux publics les aurait peut-être. La Conseillère Ulin précisa que l'entreprise n'est pas la même et qu'il y a peut-être un rapport à cet effet sans qu'elle en soit certaine.

Cynthia Nichols voulut savoir s'il pouvait y avoir un lin entre la perte de bardeaux sur son toit et les travailleurs municipaux. Le maire lui répondit qu'il n'y en avait pas.

Francesco Alessi expliqua qu'il avait fait une réclamation auprès de la ville pour le remplacement d'un pneu de voiture et énuméra les détails du dossier. Sa réclamation fut rejetée, il présenta donc son dossier aux petites créances. Étant donné les circonstances, il exprima son mécontentement. Le résident indiqua aussi que le Service des travaux publics avait laissé des rognures de gazon devant sa résidence et voulut savoir s'il pouvait utiliser un souffleur pour les tasser. Le Maire lui indiqua de plutôt aviser le Service des travaux publics si les travailleurs ont laissé de la matière sur place.

Norbert Bedoucha voulut savoir les options ou les modèles financiers qui ont été considérés dans le dossier de la vente du terrain de la bibliothèque. Il voulut aussi savoir

quels experts ont été embauchés dans le cadre du projet. Le Maire indiqua qu'un évaluateur professionnel a été embauché pour évaluer la valeur commerciale du terrain.

David Superstein exprima ses inquiétudes quant à l'état de santé des arbres.

Louise Chenevert indiqua qu'elle n'a pas eu de suivi quant à son commentaire sur les entrepreneurs qui jettent illégalement leurs matières résiduelles à Montréal-Ouest. Le Maire répondit qu'on l'informerait. La Conseillère Torres ajouta que si des dépôts sauvages de matières résiduelles se font sur un terrain privé d'Hydro-Québec ou de quelqu'un d'autre, la ville ne peut pas intervenir. La résidente demanda aussi si le Service des travaux publics pouvait permettre un accès public à ses terrains. Le Maire Masella lui répondit que non.

Norbert Bedoucha demanda si des haut-parleurs et autre matériel pouvaient être fournis pour la Fête de rue. Il formula sa demande à titre de trésorier de l'association des commerçants. Le Maire indiqua que les questions de logistique devraient être transmises soit au Service des travaux publics soit aux responsables de la sécurité publique, le cas échéant.

La première période de questions prit fin à 21h10.

## **8. Contrats et Greffe**

### **a) Réduction de l'utilisation de plastique à usage unique sur l'île de Montréal**

ATTENDU que la population est de plus en plus préoccupée par la croissance rapide de l'utilisation du plastique dans les emballages et les sacs à usage unique à l'échelle planétaire;

ATTENDU qu'il existe un lien significatif et important entre la production de plastique et l'émission de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques;

ATTENDU que la croissance rapide de l'industrie du plastique amenuise les efforts visant à prévenir une catastrophe climatique, en plus de contribuer à la destruction de l'environnement et à fragiliser la santé humaine;

ATTENDU que les plastiques ne se dégradent que très lentement et qu'ils représentent une fraction importante des déchets qui encombreront nos sites d'enfouissement;

ATTENDU que la population est maintenant sensibilisée aux risques que posent les plastiques pour la santé des humains et de l'environnement et au fait que des particules de plastique se retrouvent dans la chaîne alimentaire des poissons et autres animaux;

ATTENDU que la population canadienne est manifestement inquiète de la quantité de résidus de plastique présente dans l'environnement et s'attend à ce que des actions soient entreprises;

ATTENDU que le recyclage seul n'apporte pas de solution efficace à ce problème et que certains pays ont récemment cessé d'accepter les matériaux recyclables canadiens;

ATTENDU que les déchets de plastique submergent les installations de recyclage municipales du fait que divers types de plastique sont difficiles à séparer et ne sont pas compatibles les uns avec les autres;

ATTENDU qu'il y a lieu d'envisager l'interdiction du plastique à usage unique tel que emballages et sacs de plastique, les bouteilles d'eau, les pailles, les ustensiles, les tasses, les collets pour canettes et le polystyrène sous toutes ses formes sur le territoire de l'île de Montréal;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest appuie toute démarche visant à interdire le plastique à usage unique sur le territoire de l'île de Montréal.
- 2) Que la Ville de Montréal-Ouest demande à l'Association des municipalités de banlieue ainsi qu'à la Ville de Montréal de travailler de concert en vue d'inciter le Conseil d'agglomération, la Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec à adopter toute réglementation ou loi visant à interdire l'utilisation, sur le territoire de l'île de Montréal, d'objets de plastique à usage unique pour les mets à emporter, et dans les épiceries et les restaurants, incluant les emballages et sacs de plastique, les bouteilles d'eau, les pailles, les ustensiles, les tasses, les collets pour canettes et le polystyrène sous toutes ses formes.

Adoptée à l'unanimité  
#20190826-004

**9. Administration et finances**

**a) Approbation des déboursés – 20 juin au 25 août 2019**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 20 juin au 25 août 2019, totalisant 2 171 344,81 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité  
#20190826-005

**b) Délégation des pouvoirs pour les mois de juillet et août 2019**

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport de la Directrice générale concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour les mois de juillet et août 2019.

Adoptée à l'unanimité  
#20190826-006

**c) Règlements d'emprunt – soldes résiduaire**

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a entièrement réalisé l'objet des trois règlements d'emprunt dont la liste apparaît ci-dessous dans la présente résolution, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU que ces règlements ont déjà en partie fait l'objet d'un financement à long terme, sans atteindre la limite du montant total d'emprunt autorisé;

ATTENDU qu'il subsiste pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, lequel ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes par la Ville n'est pas requis et que ceux-ci ne devraient plus apparaître aux registres du ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une somme provenant du fonds général de la municipalité ou d'une subvention gouvernementale, selon le cas;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest modifie comme suit les règlements identifiés à l'annexe et cités à l'article 3 de la présente résolution:

A. en remplaçant les montants de la dépense ou de l'emprunt par ceux indiqués sous les colonnes « Montant de la dépense réelle » et « Montant financé » de l'annexe;

B. en ajoutant une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » ou « Subvention » de l'annexe.

2) Que la Ville de Montréal-Ouest informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas totalement utilisé, en raison des modifications apportées ci-dessus à ces règlements.

3) Que la Ville de Montréal-Ouest demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire sous chacun des règlements ci-après énumérés:

Règlement N°	Solde résiduaire à annuler (\$)
2015-002	633 500
2016-003	969 115
2017-002	2 108 450

4. Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité  
#20190826-007

## 10. Service d'urbanisme

### a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 21 août 2019.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
1 Fenwick	Remplacement d'une porte ordinaire et une porte de garage du garage détaché;
16 Fenwick	Reconstruction du palier et de l'escalier latéral et refaire le revêtement de l'escalier avant;
8034 Avon	Remplacement de l'escalier avant de l'immeuble.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
87 Percival	Démolition et reconstruction d'un garage détaché dans la cour arrière.

4) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
2 Courtney	Remplacement de treize fenêtres (selon la demande du résident);
16 Fenwick	Installation de nouvelles rampes sur l'escalier avant et latéral.

5) De refuser les plans et projets suivants, d'après les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
8034 Avon	Remplacement de toutes les fenêtres et de deux portes.

Adoptée à l'unanimité  
#20190826-008

### b) Acceptation d'un projet de règlement et choix d'une date d'assemblée publique de consultation – Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) D'accepter le premier projet de règlement pour le règlement concernant des ententes de travaux municipaux.

2) D'établir la date de la séance de consultation quant audit premier projet de règlement à la salle de musique le 16 octobre 2019 à 19h30.

Adoptée à l'unanimité  
#20190826-009

## 11. Travaux publics

### **a) Protocole d'entente concernant le versement d'une contribution du ministère des Transports du Québec pour les travaux de réfection du chemin Avon**

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec a réalisé des travaux majeurs dans le cadre du projet Turcot et que ceux-ci ont occasionné une réaffectation d'une partie de la circulation sur le chemin Avon, dans la Ville de Montréal-Ouest, entraînant une usure prématurée de la chaussée;

ATTENDU que, plus particulièrement, les usagers de la route n'ont pu accéder à l'autoroute 20 à partir de la rue Saint-Jacques en transitant par l'échangeur Angrignon et qu'ils ont eu à emprunter le chemin Avon, ce qui a entraîné une augmentation de la circulation sur cette route;

ATTENDU que, le 1<sup>er</sup> décembre 2016, le ministre des Transports a pris acte de la demande d'indemnisation présentée par la Ville et s'est engagé à lui verser une contribution au montant maximal de 600 000\$ pour la réfection du chemin Avon;

ATTENDU que la Direction générale des grands projets Turcot et du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine a transmis à la Ville un protocole d'entente pour approbation par le Conseil, le 26 août 2019, afin de déterminer les conditions se rattachant au versement de cette somme et les responsabilités respectives de la Ville et du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte le protocole d'entente proposé par le ministère des Transports du Québec aux fins du versement d'une aide financière s'élevant à 600 000\$ pour les travaux de réfection du chemin Avon, à être réalisés par la municipalité.
- 2) Que le Maire Beny Masella soit autorisé à signer cette entente au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité  
#20190826-010

### **b) Raccordements inversés à l'égout – recherche et élimination**

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés, lors de la signature d'un protocole d'entente avec le Gouvernement du Québec dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec (volet du Fonds des petites collectivités) sur la réfection de réseaux d'eau potable et d'égout;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le Conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme municipal préparé par le service des Travaux publics pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales de Montréal-Ouest.
- 2) Que le Conseil présente ce plan d'action et l'échéancier de réalisation pour la mise en place dudit programme au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de compléter la documentation requise dans le cadre de la réclamation finale au programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec – sous-volet 1.1 (dossier 200074).

Adoptée à l'unanimité  
#20190826-011

## 12. Ressources humaines

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**13. Nominations**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**14. Rapport des Conseillers**

**a) Siège numéro 4**

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment.

**b) Siège numéro 1**

Dino Mazzone, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

**c) Siège numéro 2**

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

**d) Siège numéro 3**

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

**15. Dépôt de documents**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

**a) Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux**

Monsieur le Maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement concernant les ententes de travaux municipaux ».

Ledit règlement, dans sa version provisoire, fut déposé et mis à la disposition du public.

**17. Seconde période de questions du public**

À 21h50, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

Cynthia Nichols demanda s'il y a un lien entre l'annonce d'une initiative lors du camp de jour et son impression de se sentir harcelée. La Conseillère Ulin répondit que non.

Judy MacDonald pressa la ville à encourager les commerçants à réduire leur usage du plastique. D'autre part, elle indiqua que l'horaire de la piscine convient aux familles et aux jeunes enfants, mais il ne faut pas oublier les aînés. La Conseillère Ulin répondit qu'elle rapportera cette question aux gestionnaires. En fait, il s'agit de faire des compromis. La résidente fit aussi l'éloge d'Agata Palarchio, une employée de l'Hôtel de Ville, pour son aide à l'obtention de permis.

Harold Knowles voulut savoir si la subvention pour la réfection de la chaussée du chemin Avon serait suffisante. Le Maire indiqua que la ville n'a pas une estimation à jour du coût des travaux, mais on peut s'attendre à ce qu'ils ne soient pas beaucoup plus élevés. Les travaux devraient être terminés avant la fin de 2021.

Louise Chenevert demanda si les rapports des Conseillers pourraient être résumés dans les procès-verbaux, notamment le rapport du Maire. La Conseillère Ulin que la question pourrait être débattue par le conseil en caucus. Par ailleurs, Louise Chenevert indiqua que les vieux skis mis sur le bord de la rue pour la collecte d'ordures n'étaient pas ramassés. La Conseillère Ulin lui suggéra d'appeler le Service des travaux publics ou de consulter le site web de la ville pour signaler le manquement de l'entrepreneur. Enfin, elle voulut savoir quand serait organisée la journée « portes ouvertes » d'Hydro-Québec. La Conseillère Torres lui répondit qu'elle l'informerait. L'annonce n'aura peut-être pas le

temps d'être publiée dans le journal *The Informer* si Hydro-Québec décide de l'organiser bientôt.

Norbert Bedoucha fit part qu'en Australie le plastique est utilisé dans la fabrication d'asphalte et il demanda si la ville pouvait avoir ce type d'exigence pour la construction de ses routes. Le Maire répondit qu'il connaissait l'utilisation du plastique dans la fabrication de ciment au Canada, mais pas dans celle de l'asphalte, à ce qu'il sache. La ville n'a pas l'autorité décisionnelle quant aux spécifications techniques, pas de manière indépendante du moins.

**18. Levée de la séance**

À 22h10, aucune question n'étant posée.

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
#20190826-012

---

Beny Masella  
Maire

---

Claude Gilbert  
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées  
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20190826*